

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

PRÉVENTION DE LA RÉCIDIVE ET INDIVIDUALISATION DES PEINES - (N° 1413)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL463

présenté par
M. Larrivé

ARTICLE 18

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de cohérence avec les amendements de suppression des articles 16 et 17.